Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-DF2026-87-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

VILLE DE BOLBEC

DF 2026/87

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 25
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 7
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mmes Linda HOCDÉ, Suzanne LE TUAL, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT ,

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

BUDGET PRINCIPAL

– – – –

Monsieur Florian COURRAEY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, dans sa rédaction applicable à l'exercice 2025,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Bolbec,

VU la délibération n° DF 2026/1 en date du 11 février 2026 relative à la reprise anticipée du résultat 2025 du budget principal de la Ville

VU la délibération portant approbation du compte administratif 2025 du budget considéré, présentée lors de la séance du jour,

.../...

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 pour le budget principal de la Ville,

CONSIDERANT que la reprise des résultats doit être effectuée en une seule fois et en totalité,

L'affectation du résultat consiste à reprendre dans les comptes budgétaires de l'exercice en cours les résultats de l'exercice écoulé. La délibération d'affectation du résultat doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. L'affectation du résultat décidée par le Conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. La part de résultat cumulé de fonctionnement n-1 qui excède le besoin de financement de la section d'investissement peut être, au choix de l'assemblée délibérante, soit affectée partiellement ou totalement en complément de la somme correspondant à l'affectation minimale, soit simplement reportée pour le reliquat en section de fonctionnement.

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025 dans les conditions suivantes :

<u>Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025</u>

Constate que le compte administratif fait apparaître :

- Résultat de l'exercice : **+ 1 439 322,31 €**
- Résultat reporté : **+ 1 143 995,83 €**

SOIT

- Un excédent de fonctionnement global de : **+ 2 583 318,14 €**

Pour mémoire ***Prévisions budgétaires*** Virement à la section d'investissement C/ 023		**1 537 021,20 €**
Solde d'exécution d'investissement **~~Excédent ou~~ déficit d'investissement de clôture** (= excédent d'investissement de l'exercice +798 578,60 €) + déficit d'investissement reporté (-1 862 022,53 €))	**A**	**-1 063 443,93 €**
Restes à Réaliser Investissement		
Recettes	**B**	**1 009 916,58 €**
Dépenses	**C**	**618 233,18 €**
Besoin de financement A+B-C Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir : - un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes.		**-671 760,53 €**

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité - à la couverture du besoin de financement C/ 1068 (Titre de recette à émettre)	**671 760,53 €**
Pour le solde - à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 ou - en réserves (dotation complémentaire) C/ 1068 (Titre de recette à émettre)	**1 911 557,61 €** **0,00 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif 2025 du budget principal.

Il est précisé qu'aucun écart n'est constaté entre les résultats repris par anticipation au budget primitif 2026, adopté le 11 février 2026, et les résultats constatés dans la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

POUR : 28 (élus de la majorité)
CONTRE : 4 (Mmes HUAULT, MOREL et MM. RICHARD, POTIER élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ